

IV.4

Mettre du matériel d'information spécifique aux groupes cibles à la disposition de la population via des canaux de communication appropriés

MARCHE À SUIVRE

En se fondant sur les résultats de la stratégie de communication [IV.1], l'OFSP **élabore le matériel d'information adapté en fonction des besoins, des groupes cibles et de la région linguistique** et le met à jour conformément à l'état actuel de la science. Par ailleurs, la compréhensibilité du matériel d'information est vérifiée en collaboration avec les représentants des groupes cibles.

L'OFSP, l'AMCS et les cantons diffusent les informations à la population via des **canaux modernes**. Ce faisant, ils suivent la voie définie dans la stratégie de communication. Les cantons déterminent, dans ce contexte, l'intensité et les canaux de diffusion en fonction de leurs besoins.

Swissmedic assure que l'**information approuvée sur le médicament concernant les vaccins autorisés** est publiée. En outre, il informe sur les nouvelles connaissances concernant notamment les risques présentés par les médicaments autorisés. De plus, l'institut s'accorde avec l'OFSP sur la communication relative aux nouvelles connaissances. Le cas échéant, il crée un **lien vers le matériel d'information** mis à disposition par l'OFSP.

OBJECTIF

Assurer de la part de l'OFSP une communication et une information cohérentes, coordonnées, transparentes, fondées sur des preuves et convenues avec les acteurs à l'intention de la population, directement ou par l'intermédiaire des professionnels de la santé.

Toutes les personnes résidant en Suisse accèdent facilement à des informations aisément compréhensibles. Celles-ci leur permettent de prendre des décisions en toute connaissance de cause et en tenant compte de leur situation personnelle.

Axe d'intervention

Communication et offres pour la population

Domaine d'action

2a

Informar la population de manière efficace, cohérente, complète et différenciée

DIRECTION**OFSP, cantons****PARTENAIRES
DE MISE EN ŒUVRE**

Cantons (tâches dans le domaine de la transmission d'informations, soutien à la Confédération en ce qui concerne les informations et la communication relatives aux vaccinations)

Tous les acteurs devant être impliqués selon la stratégie de communication (diffusion active des informations)

RESSOURCES

OFSP : ressources financières et humaines pour informer la population (campagnes de vaccination, matériel d'information, site Internet)

Cantons : ressources financières et humaines

Tous les acteurs du secteur de la santé devant être impliqués selon la stratégie de communication : ressources humaines et, si besoin est, financières

GROUPES CIBLES

Toute la population, des parties spécifiques de la population en fonction de la vaccination recommandée, professionnels de la santé, médias

ÉTAPES

Dès **2024**, une fois la stratégie de communication exhaustive disponible : l'OFSP élabore et adapte des mesures de communication adéquates, après entente avec les cantons et les autres acteurs.

Puis régulièrement : l'OFSP et les différents acteurs de la SNV utilisent le matériel d'information de manière coordonnée pour sensibiliser les différents groupes cibles au sein de la population.

INDICATEURS

- » Proportion de la population (différenciée selon l'âge ou le groupe cible) qui peut, selon sa propre évaluation, se forger une opinion éclairée sur les questions de vaccination (dénominateur : personnes résidant en Suisse à titre permanent).
- » Proportion de la population (différenciée selon l'âge ou le groupe cible) qui est correctement informée (contrôle des compétences / du niveau de connaissances ; dénominateur : personnes résidant en Suisse à titre permanent).

DÉPENDANCES

Dépendant de/après la mise en œuvre de la mesure :

IV.1 Stratégie de communication exhaustive



En coordination avec la mesure :

IV.2 Matériel de conseil en vaccination pour professionnels de la santé

VI.4 Système de notification et stocks obligatoires

VI.3 Levée de la franchise sur les vaccinations



Sert à la concrétisation des mesures :

I.3 Saisie et stockage électroniques de données de vaccination

V.1 Statut vaccinal dans les structures d'accueil de jour pour enfants

V.2 Statut vaccinal et vaccinations pendant la scolarité obligatoire

V.3 Accès dans les écoles des degrés sec. II et tertiaire

V.4 Accès à bas seuil pour les adultes

V.5 Les employeurs de professionnels de la santé encouragent la vaccination

V.6 Engagement des employeurs en dehors du secteur de la santé